



GRUPE DE RECHERCHE
ET D'INFORMATION
SUR LA PAIX ET LA SÉCURITÉ

467 chaussée de Louvain
B – 1030 Bruxelles
Tél. : +32 (0)2 241 84 20
Fax : +32 (0)2 245 19 33
Courriel : admi@grip.org
Internet : www.grip.org
Twitter : [@grip_org](https://twitter.com/grip_org)
Facebook : GRIP.1979

Le Groupe de recherche et d'information sur la paix et la sécurité (GRIP) est un centre de recherche indépendant fondé à Bruxelles en 1979.

Composé de vingt membres permanents et d'un vaste réseau de chercheurs associés, en Belgique et à l'étranger, le GRIP dispose d'une expertise reconnue sur les questions d'armement et de désarmement (production, législation, contrôle des transferts, non-prolifération), la prévention et la gestion des conflits (en particulier sur le continent africain), l'intégration européenne en matière de défense et de sécurité, et les enjeux stratégiques asiatiques.

En tant qu'éditeur, ses nombreuses publications renforcent cette démarche de diffusion de l'information. En 1990, le GRIP a été désigné « Messenger de la Paix » par le Secrétaire général de l'ONU, Javier Pérez de Cuéllar, en reconnaissance de « Sa contribution précieuse à l'action menée en faveur de la paix ».



Le GRIP bénéficie du soutien du Service de l'Éducation permanente de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

ÉCLAIRAGE – 24 janvier 2014

SENIORA Jihan & SCHAYES Sven, Une année comme une autre : les exportations européennes d'armement en 2012. Éclairage du GRIP, 24 janvier 2014.

<http://www.grip.org/fr/node/1196>



ÉCLAIRAGE

Une année comme une autre :

Les exportations européennes d'armements en 2012

Par Jihan Seniora et Sven Schayes

24 janvier 2014

Cet éclairage a pour objectif d'analyser les informations sur les exportations d'équipements militaires des États membres de l'Union européenne rendues publiques le 21 janvier 2014¹.

Ce 15^e rapport annuel est un important instrument de transparence sur le commerce des armes. Bien qu'imparfait et imprécis – ne permettant pas de mener une analyse du processus de prise de décisions pour l'octroi d'une licence d'exportation² – il éclaire néanmoins sur les exportations que les pays européens ont autorisées (et effectuées) durant l'année 2012. Ce rapport est également d'une grande utilité pour obtenir des informations sur les exportations autorisées de plusieurs pays européens qui ne produisent pas de rapports nationaux³.

Des exportations en augmentation

La valeur totale des licences d'exportation d'armements conventionnels octroyées par les États membres de l'Union européenne atteint en 2012 la somme de 39 862 724 243 euros, ce qui représente une augmentation de 6,23% par rapport à l'année précédente (37 524 808 609 € en 2011, 31 722 887 511 euros en 2010 et 40 302 105 074 euros en 2009). Les cinq plus grands exportateurs européens représentent, à eux seuls, 82,72% de la valeur totale des licences accordées en 2012.

Tableau n°1 : Top 10 des exportateurs européens d'armements en 2012

	Pays	Valeur des licences octroyées	% de la valeur totale des licences octroyées
1	France	13 760 313 539 €	34,52%
2	Espagne	7 694 557 769 €	19,30%
3	Allemagne	4 703 969 983 €	11,80%
4	Italie	4 160 155 096 €	10,44%
5	Royaume-Uni	2 664 113 244 €	6,68%
6	Autriche	1 554 469 606 €	3,90%
7	Belgique	969 699 930 €	2,43%
8	Pays-Bas	941 035 294 €	2,36%
9	Suède	881 596 794 €	2,21%
10	Pologne	633 003 667 €	1,59%

Des destinations variées

Le commerce des armes au sein de l'UE a représenté 31,89% du total des exportations des États membres de l'UE (38,6% en 2011). Le Moyen-Orient reste une destination privilégiée de l'armement européen. Cette région représente près d'un quart des exportations européennes autorisées en 2012 contre 21% l'année précédente. L'Amérique du Nord représente, quant à elle, 9,76 % et l'Asie du Sud 5,5%⁴.

Parmi les plus importants clients d'armements européens, on retrouve tout d'abord l'Arabie saoudite, pour laquelle des licences pour un montant total de 3 562 933 286 euros ont été octroyées et les États-Unis, pour lesquels les États européens ont octroyé pour 3 220 228 852 euros de licences d'exportation. Ces deux pays représentent respectivement 8,94 % et 8,08 % des exportations autorisées d'armements en 2012⁵.

Tableau n° 2 : Les principaux clients de l'armement européen en 2012⁶

	Pays	Valeur des licences octroyées	% du volume total des licences
1	Arabie saoudite	3 562 933 286 €	8,94%
2	Royaume-Uni	3 231 522 508 €	8,11%
3	États-Unis	3 220 228 852 €	8,08%
4	France	2 350 936 424 €	5,90%
5	Oman	2 239 935 648 €	5,62%
6	Allemagne	2 057 249 302 €	5,16%
7	Brésil	1 873 933 917 €	4,70%
8	Inde	1 653 267 775 €	4,15%
9	Émirats arabes unis	1 472 855 144 €	3,69%
10	Australie	1 403 692 043 €	3,52%
11	Italie	1 118 838 915 €	2,81%
12	Turquie	1 001 227 882 €	2,51%

Les pays du Golfe, une destination de premier choix

Les pays du Conseil de coopération du Golfe (Arabie saoudite, Émirats arabes unis (EAU), Bahreïn, Koweït, Qatar et Oman), représentent 21,39% des exportations autorisées en 2012, avec en tête, l'Arabie saoudite, Oman et les Émirats arabes unis.

Tableau n°3 : Les clients du Golfe en 2012

	Valeur des licences octroyées	% du volume total des licences accordées	% du volume des licences au sein des pays du Golfe
Arabie saoudite	3 562 933 286 €	8,94%	41,71%
Oman	2 239 935 648 €	5,62%	26,22%
EAU	1 472 855 144 €	3,69%	17,24%
Koweït	630 619 768 €	1,58%	7,38%
Qatar	558 209 686 €	1,40%	6,53%
Bahreïn	78 614 550 €	0,20%	0,92%
(Yémen)	18 948 276 €	0,05%	0,22%

La Belgique, dans le top 3 des vendeurs d'armes de petit calibre

Les principaux exportateurs d'armes de petit calibre au sens strict (ML1)⁷ sont le Royaume-Uni, l'Autriche et la Belgique. Ces trois pays européens représentent, à eux seuls, plus de 64 % de la valeur totale des exportations autorisées pour ce type d'armement.

En Belgique, la Région wallonne est le principal exportateur de ce type d'équipement, ayant octroyé en 2012 pour un montant total de 282 540 657 € de licences d'exportation pour des armes de petit calibre⁸. Ces armes constituent le principal produit d'exportation de la Région wallonne, représentant 37,36 % du montant total des licences octroyées qu'elle a accordées cette même année.

Tableau n° 4 : Principaux exportateurs de petit calibre

Pays	Valeur des licences octroyées pour ML1	% de la valeur totale des licences octroyées pour ML1
Royaume-Uni	392 160 767 €	25,80%
Autriche	302 939 020 €	19,93%
Belgique	285 217 719 €	18,76%
<i>Total</i>	980 317 506 €	64,49%

Les critères motivant le refus d'octroyer une licence d'exportation

La manière dont sont présentées les données ne permet pas, à l'heure actuelle, de savoir quel État européen a refusé d'octroyer une licence particulière d'exportation. Le rapport informe néanmoins sur les critères ayant motivé un refus ; aspect souvent absent des rapports nationaux des États européens sur leurs transferts d'armes.

On apprend ainsi qu'une licence d'exportation pour du ML1 (armes de petit calibre) vers Chypre a été refusée en 2012 sur base du critère 4 concernant la stabilité régionale. S'il est rare de voir une licence d'exportation refusée pour un pays membre de l'UE, ce n'est pas la première fois que le cas se présente. En 2011, une licence vers ce même pays avait été refusée sur base du critère 7 relatif au risque de détournement dans le pays acheteur ou de réexportation des armes dans des conditions non-souhaitées. En 2008, une licence d'exportation pour du ML10 (avions militaires et pièces détachées) vers la Bulgarie avait été refusée sur base du critère 7. En 2007, une licence d'exportation pour du ML1 à destination de la République tchèque avait également été refusée sur base du critère 1 relatif au respect par les États membres de l'UE de leurs obligations et engagements internationaux.

Les auteurs

Jihan Seniora est chargée de recherche pour le projet « Armes légères et transferts d'armes » au GRIP. Son travail porte notamment sur le contrôle des transferts d'armements de l'Union européenne et sur les mécanismes de transparence et d'échange d'information dans le domaine de l'armement conventionnel. Elle a récemment publié « [Les transferts intra-communautaires des produits liés à la défense : un an de mise en œuvre de la Directive](#) » (Note d'Analyse du GRIP, 25 juin 2013).

Sven Schayes est chercheur-stagiaire au GRIP.

Notes

1. Tous les rapports COARM sont disponibles sur le site Internet du GRIP : <http://www.grip.org/fr/node/542#coarm>
2. Pour d'information sur les limites de la transparence au niveau européen, voir Seniora Jihan, [La Position commune européenne en matière d'exportation d'armements, un outil de Transparence ?](#), Note d'Analyse du GRIP, 23 mars 2011, Bruxelles.
3. Selon le SIPRI, [seuls 21 États européens](#) (sans compter la Croatie) ont publié au moins une fois un rapport national périodique, malgré qu'ils en ont l'obligation au regard de la Position commune européenne de décembre 2008 sur les exportations d'armements.
4. Cette nomenclature est empruntée au rapport COARM. Pour davantage d'informations sur la répartition régionale, se référer à la [p. 9 du 14^e rapport](#).
5. Ces pourcentages ont été calculés sur base des tableaux par région du rapport annuel européen.
6. Ce tableau reprend les pays pour lesquels des licences d'exportation pour plus d'un milliard d'euros ont été octroyées par les États européens.
7. La catégorisation européenne des équipements militaires comprend 22 catégories (ML). Voir la [Liste commune des équipements militaires de l'Union européenne](#).
8. Les rapports annuels de la Région wallonne, dont celui couvrant l'année 2012 sont disponibles sur : <http://www.grip.org/fr/node/1029>.